

CULTURE

Les bibliothèques sans le sou

Le secteur des bibliothèques doit faire face à un sous-financement. Certaines ne sont plus reconnues alors que d'autres craignent pour l'emploi.

● Emmanuel HUET

«**L**e 6^e train est bloqué, il n'y a plus d'argent pour pouvoir reconnaître ces bibliothèques...» Philippe Coenegracht, président du conseil des bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, est perplexe. Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, le secteur des bibliothèques doit faire face à un sous-financement. Comme l'ensemble du monde de la culture d'ailleurs. Mais la situation est plus tendue dans les rayons des bibliothèques publiques.

Comment sont-elles financées ? À environ 20 % par la Communauté française, avec Joëlle Milquet comme ministre de tutelle, et le reste via les Communes, les Provinces, les

ASBL... Et c'est cette part des 20 % qui a été rabotée successivement. Pour certaines bibliothèques, des licenciements sont évoqués.

Au cours des dernières années, le secteur n'avait pas eu trop à se plaindre de l'intérêt qui lui était porté par le gouvernement. Sous l'ère de Fadila Laanan, c'était même l'âge d'or. Avant que Joëlle Milquet ne doive répondre par des mesures d'austérité...

En 2009, un décret a contraint toutes les bibliothèques reconnues à réintroduire un dossier de reconnaissance en établissant un planning pour 5 ans. Cela concerne environ 140 réseaux de bibliothèques pour 350 implantations. Dès l'arrêté d'application, et chaque année jusqu'en 2014, 5 trains de reconnaissance ont été introduits. Pourquoi tous les établissements n'ont pas rentré immédiatement leur dossier ? « Parce qu'il fallait faire un phasage sur 5 ans et que c'est un exercice assez compliqué. »

Mais quand le 6^e train est rentré au 1^{er} janvier 2015, c'est le blocage pour les 22 dossiers qu'il contient (dont la reconnaissance de trois nouvelles bi-

bliothèques). « La ministre a donné l'instruction de ne pas reconnaître ce 6^e train en raison d'insuffisance budgétaire. Sur les 22 dossiers, 14 bibliothèques ont introduit un recours. »

Dans la foulée, un décret-programme est voté en décembre 2014. Il prévoit une réduction du financement de l'ensemble des bibliothèques. « Mais le train était trop important pour être couvert par cette mesure. Il y avait une erreur de calcul... » Et après recalcul, la réduction de financement est ainsi passée de 1 % à 19 % « pour pouvoir payer les reconnaissances antérieures. »

Et ce fameux 6^e train ? Un moratoire a été décidé : « Il n'y aura plus de reconnaissance pour les bibliothèques, les centres culturels et les maisons de jeunes en 2015 et 2016. »

Philippe Coenegracht est aussi directeur de la bibliothèque provinciale des Chiroux à Liège. Celle-ci fait partie de ce 6^e train resté en gare. Comment fait-elle pour subsister ? « Vu qu'on ne peut pas être reconnu par le décret de 2009, on continue à bénéficier des subsides accordés par le décret de 1978. Et de son côté, la Province inscrit le montant dans les 'non-recettes'. » ■

Trois restrictions budgétaires

Trois réductions de financement ont été appliquées au cours des derniers mois. Détail...

1. 1 % des subsides de fonctionnement ont été amputés. Ensuite, on est passé à 19 % suite à une erreur

d'estimation...

2. Le phasage budgétaire étant prévu en 5 ans, les bibliothèques touchaient 60 % la première année, 70 % (donc +10 %) l'année suivante et ainsi de suite jusqu'à 100 %. Désormais, le

financement est bloqué et il n'y a plus d'évolution prévue. Certaines bibliothèques vont donc bénéficier de 60 % du budget pendant 5 ans.

3. Le personnel dépend de la population concernée par la bibliothèque. Peu importe l'évolution démographique, ce facteur est gelé.